

Accès informatiques

Compte UNIL

Collaborateur·trice UNIL

Chaque collaborateur (académique ou PAT) au bénéfice d'un contrat UNIL possède un compte UNIL. Celui-ci est créé automatiquement par le Centre informatique (Ci) une dizaine de jour avant le début du contrat. Votre compte UNIL vous permet d'accéder à différentes ressources informatiques UNIL ou FBM (serveurs, WIFI, messagerie @unil.ch, etc.).

Collaborateur·trice CHUV

Les collaborateurs CHUV affilié à la FBM par des activités scientifiques à l'UNIL peuvent faire une demande de création de compte UNIL sans boîte email @unil.ch personnelle. Cet accès est nécessaire pour accéder à certains services tels que le serveur NAS ou l'application PyRAT.

- [Utilisateurs CHUV: Demander un compte UNIL pour l'accès aux services UNIL](#)

Collaborateur·trice externe

Les collaborateurs externes qui ne sont ni employé par l'UNIL ni par le CHUV, peuvent faire une demande de création de compte UNIL avec ou sans boîte email @unil.ch le temps d'une collaboration sur un projet ou une activité de la FBM. Le Service informatique FBM est en charge d'analyser les demandes et se réserve le droit de les refuser si elles ne sont pas justifiées.

- [Utilisateurs externes: Demander un compte UNIL \(personne externe, ni étudiant, ni employé\)](#)

Gestion des accès

Certaines ressources informatiques sont limitées à des unités ou des groupes d'utilisateurs. Si vous devez accéder à certains sites ou applications, veuillez contacter le [support informatique FBM](#) pour faire modifier vos accès. Précisez dans votre demande les accès que vous souhaiteriez ouvrir, votre nom d'utilisateur UNIL, votre date de fin de mandat (s'il y en a) ainsi que l'unité ou le groupe de recherche auquel vous appartenez.

Documentation

Pour plus d'informations au sujet des comptes informatiques, veuillez vous référer à la [documentation du Centre informatique de l'UNIL](#).